

Avis rectificatif N°2 au Cahier Spécial des Charges BEN23004-10068

Marché de services relatif au Recrutement d'une expertise pour le renforcement des capacités de gestion des entreprises dans les CVA des filières Soja, manioc, igname et Riz dans le PDA 4

❖ A la page 15 du CSC on peut lire :

3.4.4 Introduction des offres

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultimes de dépôt ; **soit le jeudi 12 juin 2025 à 10h00 mn ; heure du Bénin**

...

Est remplacé par :

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultimes de dépôt ; **soit le jeudi 19 juin 2025 à 10h00 mn ; heure du Bénin**

❖ A la page 14 du CSC on peut lire :

Frais à charge du pouvoir adjudicateur

Les éventuels ateliers avec les bénéficiaires dans le cadre de l'exécution de ce marché seront organisés par le pouvoir adjudicateur. **Tous les frais y relatifs seront donc à la charge du pouvoir adjudicateur.**

Est remplacé par :

Frais à charge du pouvoir adjudicateur

Pour les différents ateliers (avec les bénéficiaires) organisés par le prestataire dans le cadre de sa mission, la prise en charge des bénéficiaires (Déplacement, hébergement, perdiems, restauration) est assurée par le pouvoir adjudicateur. Tous les autres aspects sont supposés inclus dans les coûts de l'attributaire (prise en charge du personnel de l'adjudicataire, location de salle, matériel de formation, ...)

Lorsque les ateliers sont organisés sur initiative du pouvoir adjudicateur dans le cadre de la mission, le pouvoir adjudicataire assure la prise en charge aussi bien des bénéficiaires que du prestataire (Déplacement, hébergement, perdiems, restauration).